

BIENVENUE EN MATERNELLE

VILLE DE
LYON



2018
2019

*La ville comme on l'aime, **attentive***

Bienvenue à l'école maternelle !



Nous avons la chance en France de bénéficier d'une école maternelle de grande qualité. Elle ouvre tous les possibles à nos enfants. L'école maternelle est synonyme de joie, de découverte et d'enthousiasme dans la transmission des premiers savoirs, des savoir-faire et des savoir-être. La première rentrée scolaire est donc une étape importante dans la vie de votre enfant car elle symbolise le départ de son parcours scolaire, le début de l'apprentissage collectif, le chemin vers l'autonomie.

Les directeurs d'école et les enseignants aideront votre enfant à franchir ce pas. Et dans leur mission éducative auprès de vos enfants, ils ne sont pas seuls dans leur classe puisqu'à Lyon, les enfants en maternelle sont accompagnés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles «ATSEM », de la petite section jusqu'à la grande section. Si leur présence dans chaque classe tout au long de la journée n'est pas une obligation légale, elle est en revanche l'un de nos engagements forts dans l'éducation de nos petits lyonnais.

Dès septembre 2018, une nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires sera mise en place. Issue de la large consultation organisée à l'automne 2017, elle a été adoptée à la majorité des conseils d'école, par le conseil municipal et entérinée par l'Inspecteur Académique. La Ville de Lyon a souhaité recueillir l'avis de toute la communauté éducative, des familles et des professionnels afin d'offrir une organisation qui respecte le rythme biologique de l'enfant et notamment des enfants en maternelle. Le nouvel emploi du temps favorise toutes les formes d'apprentissage, tout en tenant compte des besoins des familles.

Ma conviction est que tous les acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, ATSEM, agents des écoles, animateurs, associations) doivent travailler ensemble pour offrir à chaque enfant les meilleures conditions pour bien grandir, bien apprendre, pour s'épanouir et réussir.

La Ville de Lyon sera à vos côtés dans cette étape importante comme elle est aux côtés des enseignants, des animateurs et des agents des écoles qui entoureront et prendront soin de votre enfant chaque jour.

Je souhaite à votre enfant une belle rentrée à l'école.

Bienvenue en maternelle à votre enfant et à vous, nouveaux parents d'élèves !

Guy Corazzol

Adjoint au Maire de Lyon

Délégué à l'éducation, à la vie étudiante, à la réussite et à la promotion universitaire

La semaine de votre enfant

La semaine de votre enfant est prise en charge par l'Éducation Nationale et la Ville de Lyon.

La journée est organisée dans le respect des besoins des enfants et au regard des programmes de l'école maternelle.

A compter de la rentrée 2018/2019, voici l'emploi du temps de votre enfant :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h50	ACCUEIL DU MATIN 30mn	ACCUEIL DU MATIN 30mn		ACCUEIL DU MATIN 30mn	ACCUEIL DU MATIN 30mn
8h20					
8h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	LES ATELIERS DU MERCREDI 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30
12h	PAUSE DE MIDI 2h15	PAUSE DE MIDI 2h15		PAUSE DE MIDI 2h15	PAUSE DE MIDI 2h15
14h05					
14h15	TEMPS SCOLAIRE 2h30	TEMPS SCOLAIRE 2h30		TEMPS SCOLAIRE 2h30	TEMPS SCOLAIRE 2h30
16h45	APRÈS LA CLASSE 45mn	APRÈS LA CLASSE 45mn		APRÈS LA CLASSE 45mn	APRÈS LA CLASSE 45mn
17h30	LA FIN D'APRÈM' 1h	LA FIN D'APRÈM' 1h		LA FIN D'APRÈM' 1h	LA FIN D'APRÈM' 1h
18h30					

Le temps scolaire relève de l'Education Nationale

« L'école maternelle est spécifiquement centrée sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant. Elle propose une pédagogie adaptée à l'âge des enfants pour les préparer de manière progressive aux apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire » [circulaire de l'Education Nationale - avril 2013].

La maternelle constitue désormais un cycle unique et un nouveau programme est mis en œuvre depuis la rentrée 2015 avec 4 domaines d'apprentissage :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : oral et écrit,
- construire les 1ers outils pour structurer sa pensée - explorer le monde,
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique,
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques.

Le temps périscolaire est organisé par la Ville de Lyon

Dès la rentrée 2018, la Ville organise différents accueils périscolaires dans les écoles :

- la garderie du matin avant la classe,
- des activités «calmes» pendant la pause méridienne,
- des activités ludiques et éducatives, en fin d'après-midi après la classe et le mercredi matin.

L'organisation en accueil de loisirs permet de renforcer l'encadrement des enfants et la qualité des activités.

En maternelle :

- Sur le temps de la Pause de midi
1 animateur pour 12 enfants
- Sur les Accueils du soir
1 animateur pour 14 enfants
- Sur les Ateliers du mercredi
1 animateur pour 8 enfants

Qu'est ce qu'un accueil de loisirs ?

Un accueil de loisirs est un temps défini par la réglementation nationale Jeunesse et Sport pour permettre un apprentissage et un épanouissement des enfants par le loisir. Les activités servent de support d'apprentissage au sein d'un projet pédagogique global.

La formation des animateurs est tournée vers cet objectif pédagogique, complémentaire des temps scolaires. Ce mode d'apprentissage et de détente est typique de ce que l'on appelle l'«Education Populaire».





La journée de votre enfant

Les temps de transition

Une attention toute particulière est portée par les différents acteurs de l'école à ces moments charnières de la journée de votre enfant que sont les passages d'un temps à un autre.

Les parents accompagnent aussi ces transitions :

- En maternelle, les parents entrent dans l'école jusqu'à la classe de leur enfant. Ils peuvent rester un peu auprès de lui pour une transition en douceur. Ce moment constituant ainsi un sas entre le monde familial et celui de l'école. Dans le cadre du dispositif national « Plan Vigipirate renforcé », les modalités d'accueil des parents peuvent évoluer et s'adapter à la configuration des écoles. Dans tous les cas, les parents confient leur enfant à un adulte de la communauté éducative. Se renseigner auprès du directeur d'école.
- En accueil de loisirs, le soir après la classe et le mercredi midi, ils récupèrent leur enfant auprès de son animateur.

Les professionnels de l'Education Nationale et de la Ville sont disponibles pour vous conseiller. L'entrée en maternelle de votre enfant doit se faire en prenant en compte son rythme et son bien-être dans la nouvelle organisation quotidienne de sa jeune vie.

Dans le souci de ne pas imposer aux enfants des journées trop longues passées en collectivité, la Ville de Lyon conseille d'éviter le cumul de tous les temps périscolaires, et ce, dans l'intérêt de l'enfant.

N'hésitez pas à en parler au directeur d'école, lors du rendez-vous pédagogique qui finalisera l'inscription scolaire de votre enfant, et au directeur d'accueil de loisirs (voir page 8).

Le conseil des experts

« Donnez un temps suffisant et régulier de sommeil à votre enfant. Ecole, week-end, levez et couchez-le à la même heure et ne le couchez pas après 21 heures. Tout le secret d'un sommeil de qualité commence là. »

Docteur Marie-Jo Challamel,
Pédiatre, spécialiste du sommeil
de l'enfant.

« Il est important que l'enfant commence sa journée d'école avec un petit déjeuner équilibré. Nécessaire à sa bonne santé, à son éveil et à son développement intellectuel, il lui permettra de tenir jusqu'au déjeuner. Ce temps-là est primordial pour votre enfant, à partager en famille. »

Dr Sophie Gardenat-Leboidre
Médecin scolaire

Les acteurs de l'école



Les acteurs de l'Éducation Nationale : le corps enseignant

Le professeur des écoles est un maître polyvalent, capable d'enseigner l'ensemble des disciplines dispensées à l'école primaire.

Le directeur d'école exerce des responsabilités administratives, pédagogiques et représente l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves. Il fédère les enseignants autour du projet d'école. Il peut, en parallèle, enseigner dans une classe à temps partiel ou être complètement déchargé de ses missions d'enseignement. Il dirige le Conseil d'école.

Le personnel de la Ville de Lyon

Le gardien veille à la sécurité des bâtiments et contribue à l'entretien des locaux. Il accueille et oriente le public.

Le responsable de la restauration scolaire (RRS) assume le bon fonctionnement du restaurant et/ou self (organisation des différents services, préparation et distribution des repas dans le respect des règles d'hygiène alimentaire). Il travaille en étroite collaboration avec le directeur d'accueil de loisirs pour garantir un temps de restauration scolaire éducatif, de détente, de plaisir et de vivre ensemble.

L'aide à la restauration scolaire (ARS) assiste le RRS dans ses missions et assure l'ensemble des tâches afférentes au bon fonctionnement du restaurant.

Le directeur d'accueil de loisirs (DAL) porte la responsabilité de l'accueil de loisirs périscolaire. Il coordonne l'ensemble des personnes qui encadrent les enfants sur les temps périscolaires. Il est le garant du projet pédagogique. Il travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs de l'école.

L'animateur intervient sous la responsabilité du DAL et dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Son rôle principal est d'encadrer les enfants et de leur proposer des activités adaptées en assurant leur sécurité physique et affective et en respectant le cadre réglementaire des accueils de loisirs.

L'intervenant spécifique (sportif ou culturel) apporte une compétence, un savoir-faire, pour enrichir le contenu des activités proposées aux enfants. Il anime, en étroite collaboration avec les enseignants ou les animateurs, un atelier spécifique (culture, sport, Ambassadeurs du livre).

Les associations partenaires

La Ville poursuit son partenariat avec des associations d'Education Populaire reconnues pour la gestion d'accueil de loisirs : Centres sociaux, Maisons des Jeunes et de la Culture, Maisons de l'Enfance, associations assimilées...

Les associations de parents d'élèves

Affiliées à des Fédérations ou autonomes, les associations de parents d'élèves contribuent à la vie de l'école et font valoir le point de vue des familles dans le Conseil d'école et dans les instances de concertation mises en place par la Ville.

**Un agent de la
Ville pas comme les
autres : l'ATSEM**

Professionnel de la petite enfance, l'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles apporte son concours aux enseignants dans la prise en charge des enfants et l'organisation des activités sur le temps scolaire. Il encadre les enfants avant, pendant et après le repas. Il assure l'entretien des salles de classe maternelles et des locaux communs.

Ce personnel est une « pièce maîtresse » de la communauté éducative de la maternelle. C'est pourquoi la Ville de Lyon a fait le choix d'affecter un ATSEM par classe allant au-delà de l'obligation légale.

Votre enfant sera accompagné par ce personnel dans chaque classe de la petite à la grande section.

Les ATSEM volontaires peuvent également participer aux temps d'accueil périscolaires.



L'équipe médico-sociale de la Ville

Elle a la responsabilité, en lien étroit avec les parents, de veiller à la santé et au bien-être des enfants afin de favoriser leur réussite scolaire et prévenir tout risque médico-social ayant une incidence sur leur développement.

L'école a aussi pour mission d'assurer leur éducation à la santé et de contribuer à l'apprentissage du respect de l'autre. Pour mener à bien ces missions, les écoles s'appuient sur le personnel médico-social scolaire (médecin, infirmier, assistant social) présent au sein de chaque école.

L'accompagnement médico-social des enfants scolarisés en Petite et Moyenne Section de maternelle est assuré par les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) dont la compétence relève de la Métropole de Lyon.



L'accueil spécifique

Certains enfants ayant des troubles de santé chroniques ou invalidants (allergies, asthme...) ont besoin d'aménagements particuliers. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut alors être mis en place pour faciliter leur vie quotidienne à l'école sur les différents temps scolaire et périscolaire.

Le PAI est établi par le médecin scolaire ou de PMI et l'école en concertation avec la famille.



Sur le temps scolaire

En maternelle et en élémentaire, l'éducation est une compétence partagée entre l'Éducation Nationale et la commune.

La Ville est propriétaire des locaux des écoles publiques. Elle en assure la construction, l'entretien, le fonctionnement et déploie le personnel non enseignant.

Au-delà de ces compétences obligatoires, la Ville de Lyon a souhaité s'impliquer fortement dans la compétence scolaire pour offrir à chaque enfant un « parcours éducatif » cohérent et de qualité.

Projets scolaires

La Ville de Lyon finance les projets scolaires développés par les enseignants. Il s'agit de projets culturels, de classes découverte, de classes sciences, de classes péniche et/ou de projets d'activités pédagogiques collectifs.

TNI : Nouvelles technologies

Chaque classe de maternelle bénéficie d'au moins un poste informatique et les classes sont toutes équipées de tableaux numériques interactifs (TNI).

Les Ambassadeurs du Livre

Le projet «Ambassadeurs du Livre» est né d'un partenariat entre l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) et la Ville de Lyon. Il permet à de jeunes volontaires en service civique, appelés Ambassadeurs Du Livre (ADL), de s'investir au sein des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) des écoles de la Ville de Lyon afin de contribuer, sur le temps scolaire et périscolaire, au développement de l'usage du livre et de la lecture.

L'action des ADL a tout simplement pour but de porter auprès des enfants de maternelle une vision positive et agréable du livre en tant qu'objet. Les séances de lecture avec livres de très grands formats en sont un exemple.





La restauration scolaire

Pour les petits, l'inscription à la restauration peut être irrégulière (un midi par semaine) et se faire progressivement dans l'année. Pour faciliter l'adaptation de l'enfant à l'école, de nombreux parents attendent quelques semaines ou mois avant de les inscrire régulièrement.

Les enfants de maternelle bénéficient d'un service à table adapté à leur âge et sont aidés par le personnel encadrant (ATSEM, animateurs, DAL, ARS, RRS).

Pour des raisons pédagogiques et d'initiation au goût, toutes les composantes du menu sont présentées aux enfants qui sont incités à les goûter.

Un menu à la carte

Deux types de menus sont proposés :

Un menu classique

- Hors d'œuvre,
- Plat protidique (viande, poisson ou œuf),
- Plat d'accompagnement (légume vert ou féculent),
- Fromage ou produit lacté,
- Dessert,
- Pain.

Un menu sans viande

Avec la même composition que le menu classique, mais dans lequel la viande est remplacée par du poisson, des œufs ou d'autres produits protidiques (notamment à base de soja).

Chaque menu répond aux recommandations du Programme National Nutrition Santé (grammage, diversité) sous la responsabilité d'une diététicienne de la Ville de Lyon.

Trois choix d'inscription

- Menu classique à l'année,
- Menu sans viande à l'année,
- Menu mixte : votre enfant consommera selon les jours et d'après votre choix soit le menu classique soit le menu complet sans viande. Cela implique de remplir le calendrier prévisionnel pour chaque période scolaire d'environ 6 semaines.

La cuisine centrale, installée à Rillieux-la-Pape peut préparer jusqu'à 35 000 repas/jour.

Grâce à sa légumerie, elle cuisine des légumes frais. Un légume est proposé à chaque service soit en entrée soit en plat d'accompagnement.

Elle est exploitée par un prestataire sélectionné par la Ville, dans le cadre d'un marché public, pour une durée de 4 ans.

Une commission menu, réunissant le prestataire, les diététiciennes de la Ville et du prestataire et des représentants de parents d'élèves élus, veille à l'élaboration des menus et goûte les nouvelles recettes.

Une évaluation des repas est réalisée quotidiennement grâce à des écoles test.

Les repas sont livrés chaque jour ou la veille, en liaison froide dans les 126 restaurants scolaires. Le jour même, les plats sont réchauffés et servis par le personnel municipal de restauration. Le midi plusieurs services sont organisés pour permettre à tous les enfants dont les parents le souhaitent, de déjeuner à l'école et d'avoir également une activité périscolaire calme avant la sieste ou la reprise de la classe.

Menus en ligne

Retrouvez les menus de la semaine en ligne sur le site internet de la Ville « Qu'est-ce qu'on mange ? » et sur la page Facebook : villedelyon.

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires

Ils font l'objet d'un accueil spécifique. Les parents signent avec la Ville un contrat d'accueil individualisé (CAI) permettant l'accueil avec un panier repas fourni par la famille au sein du restaurant scolaire. Les parents sont invités à se faire connaître auprès du médecin scolaire très rapidement après l'inscription pédagogique à l'école.



Qualité et équilibre des menus

Tous les 4 ans un appel d'offres est lancé par la Ville pour la fourniture d'achats de repas. Un nouveau marché a été attribué à la société Elior pour la période de septembre 2018 à juillet 2022. La Ville de Lyon est toujours attentive à la qualité des repas servis dans les restaurants scolaires. Aussi le nouveau marché impose notamment :

- de la volaille exclusivement élevée en plein air,
- 40 % de produits BIO à la rentrée 2018 et 8 % en conversion BIO (50% de produits BIO à partir de 2019),
- un approvisionnement privilégié en produits locaux.





Le temps périscolaire

La Ville de Lyon propose une offre diversifiée d'accueils périscolaires pour favoriser la réussite des enfants et répondre aussi au besoin d'organisation des familles sans oublier pour autant le rythme de l'enfant.

L'accueil du matin

Cet accueil du matin gratuit est généralisé dans toute les écoles de 7h50 à 8h20, en fonction des places disponibles.

Ce moment doit permettre à l'enfant de finir son réveil et d'aborder les apprentissages scolaires sereinement.

Sur ces temps de garderie, l'encadrement est d'un animateur pour 24 enfants. L'inscription à la matinée et la fréquentation occasionnelle sont possibles.

Pour le bien-être de l'enfant, il est recommandé de ne pas allonger ses journées à l'école.



Le temps de midi

Déclarée en accueil de loisirs, la pause méridienne, appelée Pause de midi, dure 2 heures 15, de 12h à 14h15.

Sur ce temps les enfants déjeunent à la cantine, jouent dans la cour et participent à différentes activités calmes. Ils sont encadrés par le personnel en charge de la restauration et des animateurs.

Le taux d'encadrement en maternelle est d'un animateur pour 12 enfants.

La pause a pour objectifs de permettre aux enfants de reprendre les apprentissages de l'après-midi dans les meilleures conditions possibles : pour les plus petits, la sieste débute dès la fin du repas. Pour les plus grands, des activités autour du livre ou des ateliers calmes sont proposés dans différentes salles.

La facturation des repas (de la restauration scolaire) est calculée en fonction du Quotient Familial Municipal (QFM).



Les accueils périscolaires du soir

Ces accueils facultatifs sont déclarés en accueil de loisirs avec un encadrement d'un animateur pour 14 enfants en maternelle.

Les enfants sont accueillis le soir sur 2 temps distincts :

Après la classe

16h45 à 17h30

Cet accueil d'après la classe doit permettre à l'enfant de se détendre et d'accompagner les apprentissages scolaires de la journée avec des animations ludiques favorisant l'expression orale des petits de maternelle.

L'inscription est annuelle avec une tarification forfaitaire en fonction du QFM.

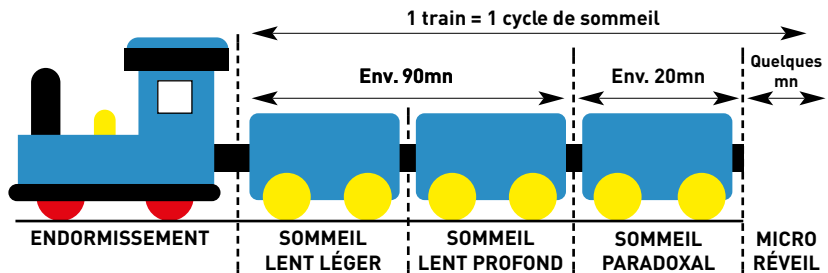
La fin d'après-m

17h30 à 18h30

Ce temps d'activités ludiques et d'ateliers périscolaires est organisé par cycle (lecture, jeux, sport, éveil corporel, ...) afin que les enfants puissent participer à tous les ateliers proposés pendant l'année.

L'inscription se fait à chaque cycle de 6 semaines avec une tarification au pré-sentiel en fonction du QFM.

Il est possible de venir chercher l'enfant soit à 17h30 soit à 18h30.



Une pause sereine

La Ville de Lyon porte une attention toute particulière au temps de pause méridienne, désormais véritable temps d'accueil de loisirs. Encadrement amélioré, formation des personnels et réflexion engagée à travers le projet éducatif territorial pour une meilleure prise en charge des plus petits qui se traduit par un travail spécifique sur les temps de transition et la sieste. Cette démarche de travail, portée conjointement par l'Éducation Nationale et la Ville de Lyon s'est concrétisée par l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques et de recommandations destiné aux professionnels. Ce guide explique, entre autre, comment mieux accompagner les plus petits à l'endormissement ou imaginer des séances de relaxation pour les «non dormeurs» de maternelle.



Les Ateliers du Mercredi

8h30 à 12h

Ce temps d'activités ludiques et éducatives de 3h30 est conçu pour favoriser les apprentissages. Il propose des parcours à thème culture/sports/sciences et numérique/citoyenneté avec des activités spécifiques pour les 3/6 ans.

Les enfants sont accueillis dans leurs écoles ou à proximité dans le cadre d'un accueil de loisirs, encadrés par des animateurs sous la responsabilité d'un directeur d'accueil de loisirs.

Des sorties à l'extérieur peuvent être également organisées.

Ouvert à tous, Les Ateliers du mercredi font l'objet d'une inscription pour l'année avec une participation financière annuelle adaptée aux revenus des familles.

Ils sont organisés par la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon et ses partenaires associatifs d'éducation populaire.

Le projet pédagogique périscolaire se décline en un programme d'activités spécifiques adapté à l'âge des enfants.

Différents services municipaux (Sports, Culture ...) et les équipements culturels (Musées, bibliothèques...) de la Ville participent à l'élaboration de cette offre d'animation.

Le taux d'encadrement en maternelle d'1 animateur diplômé pour 8 enfants, permet de veiller à la sécurité physique et morale des enfants.

N'hésitez pas à prendre contact avec le directeur d'accueil de loisirs pour toute question. Ses coordonnées sont disponibles sur le panneau d'affichage périscolaire de l'école, sur le cahier de liaison ou à demander lors du rendez-vous avec le directeur d'école.

Des associations partenaires :

A la rentrée 2018, différents types de structures associatives organisent et encadrent les accueils périscolaires (les Accueils du soir, du midi et du mercredi matin).

Fortes d'une expérience dans le domaine des centres de loisirs et de l'Education Populaire, elles sont un atout supplémentaire pour organiser et animer des activités ludiques et éducatives de qualité avec un savoir-faire reconnu.

Ces associations sont soumises à la même réglementation que la Ville dans l'organisation de ces accueils.

Elles travaillent en étroite collaboration avec ses services et proposent la même tarification.

Temps libres et vacances

Soutenues par la Ville de Lyon, de nombreuses structures associatives organisent des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires dans tous les quartiers de Lyon pour les enfants à partir de 3 ans.

Ces associations bénéficient d'un soutien de la Ville, financier et logistique, avec la mise à disposition de locaux dans certaines écoles pendant les vacances.

Les inscriptions se font directement auprès des associations et les tarifs sont fixés par ces dernières.

Contact :

Liste des associations sur lyon.fr

S'informer sur les accueils de loisirs
mon-enfant.fr



Le Projet Educatif Territorial Lyonnais

Coéducation et cohérence des différents temps de l'enfant sont les maîtres mots du Projet Educatif Territorial Lyonnais (PEDT).

La Ville de Lyon met en œuvre une politique éducative ambitieuse plaçant l'enfant au cœur d'une démarche partagée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation et notamment les parents. Son projet éducatif, qui s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans, est inscrit dans le Projet Educatif Territorial Lyonnais (PEDT), sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les axes

- le droit à l'éducation pour chacun et pour tous,
- l'équité et la lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales,
- la coéducation, une responsabilité partagée par les différents acteurs, respectueuse de la place des parents,
- la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Le pilotage par des instances partenariales

À l'échelle de la Ville, le Comité de pilotage rassemble tous les acteurs de l'éducation (Ville/Education Nationale/Jeunesse et Sport/CAF), les directions municipales impliquées, les partenaires associatifs (Jeunesse, Education Populaire, Sport, Culture, Environnement, Sciences...), les élus d'arrondissement et les fédérations de parents d'élèves.





Être parent d'élève

En tant que parent d'élève, vous devez être informé de ce qui se passe dans la classe et à l'école, encourager votre enfant, le soutenir dans ses efforts pour réussir.

De multiples occasions vous permettent aussi de participer à la vie de l'école et ainsi de mieux suivre le parcours de votre enfant. Cette participation peut prendre des formes diverses selon les écoles (initiatives de parents ou d'associations de parents, organisation et participation à des activités...), s'inscrire dans des instances existantes telles que les conseils d'écoles, les lieux d'accueil parents.

Le Projet Educatif Territorial de la Ville de Lyon affirme également la volonté d'encourager l'implication et la participation de tous les parents sur tous les temps de l'enfant.



Les espaces de coéducation

Des espaces dits de coéducation existent au sein de nombreuses écoles. Les Lieux d'Accueil Parents (LAP) sont ouverts à tous ; ils visent à favoriser les rencontres et une meilleure connaissance réciproque des parents et de l'école.



Les associations de parents d'élèves

Chaque année scolaire, les parents d'élèves élisent leurs représentants au Conseil d'école, instance régissant le temps scolaire (il vote le règlement de l'école, statue sur le projet d'école...).

Affiliées à des Fédérations nationales ou complètement autonomes, les associations de parents d'élèves contribuent à la vie de l'école et font valoir le point de vue des familles dans le Conseil d'école, dans les instances et/ou les temps de concertation mis en place par la Ville.

Elles assurent un lien entre les équipes éducatives enseignantes et périscolaires et les autres parents. Elles se mobilisent très régulièrement pour les événements conviviaux annuels (fêtes d'école, carnivals, fêtes de fin d'année...) ou encore organisent des actions afin de recueillir des fonds supplémentaires pour les projets d'école.



Participez !

**Les élections
du Conseil d'école
ont lieu en octobre**

Vous trouverez soutien et conseil auprès des fédérations de parents d'élèves PEEP et FCPE.

Il peut aussi exister dans votre école une association de parents non affiliée à ces fédérations : vous trouverez leurs coordonnées directement au sein de l'école.



FCPE du Rhône
16 rue Galilée 69100 Villeurbanne
04 37 91 65 30 – fcpe69.fr



PEEP du Rhône
34 rue Viret 69100 Villeurbanne
04 37 24 71 00 – peep-rhone.fr

Informations pratiques

Une Tarification adaptée

L'accueil du matin est gratuit.

Pour les accueils payants (restauration, Accueils du soir et Ateliers du mercredi), le tarif* dépend du quotient familial municipal (QFM), qui est valable pour une année civile.

Pour bénéficier du tarif adapté à ses revenus**, il est nécessaire de faire calculer chaque année civile son quotient familial municipal soit en ligne sur lyon.fr, soit en Mairie d'arrondissement à compter de la mi-novembre pour l'année suivante.

Sans cette démarche, la tarification maximale sera appliquée pour chaque activité.

Plus d'infos : lyon.fr /rubrique « vos démarches » ou Lyon en direct : 04 72 10 30 30

Des modes de paiement sécurisés et pratiques

• Paiement en ligne par carte bancaire

Il est possible de payer en ligne sur le site www.ecoles.lyon.fr avec l'identifiant (n° famille) qui est indiqué sur la facture de restauration et/ou sur les factures des Ateliers du mercredi et des Accueils du soir.

• Prélèvement automatique

Pour payer ses factures par prélèvement, il est nécessaire de remplir un mandat de prélèvement SEPA (disponible en Mairie

ou sur lyon.fr) et de le remettre accompagné d'un RIB lors des permanences organisées en Mairie d'arrondissement par le pôle régies ou de le renvoyer à regies.education@mairie-lyon.fr.

Le paiement par chèque ou en espèces (restauration, Ateliers du mercredi et les Accueils du soir) avec remise d'un reçu est possible auprès d'un sous-régisseur présent lors de permanences organisées à la direction de l'éducation, en Mairie d'arrondissement et dans certaines écoles. Les permanences sont affichées.

Si l'accueil de loisirs est géré par une association partenaire, le règlement pour les Ateliers du mercredi et les Accueils du soir se fera auprès de l'association suivant les modalités qu'elle communiquera aux familles.

* Pour les résidents lyonnais

** « Le bénéfice d'un QFM n'est possible que pour les familles dont un responsable légal est domicilié à Lyon » Extrait Art. 5 .2 du règlement périscolaire en vigueur



Temps périscolaire quelques règles

Le règlement
périscolaire en
vigueur est
disponible à
l'école et sur
lyon.fr

A retenir

L'inscription aux accueils périscolaires vaut acceptation du Règlement Périscolaire de la Ville de Lyon. Lorsqu'un accueil de loisirs est géré par une association, il faut également prendre connaissance du règlement de l'association qui peut comporter des spécificités (modes de paiement, gestion des manquements au règlement...).

Le départ autonome (ou accompagné d'un mineur) des enfants scolarisés en école maternelle (petite à grande section) n'est pas possible. Les personnes majeures autorisées doivent être en capacité de fournir un document justifiant de leur identité lorsqu'elles viennent chercher l'enfant.

La Restauration scolaire

Les calendriers prévisionnels

Les parents ayant choisi une inscription soit au Menu Classique, soit au Menu Complet sans viande avec une fréquentation irrégulière de leur enfant à la cantine s'engagent à fournir le calendrier prévisionnel des présences toutes les 6 semaines et à le remettre au référent co-éducation de proximité (généralement le directeur de l'école ou le directeur d'accueil de loisirs).

Les parents ayant choisi le Menu Mixte s'engagent à fournir le calendrier prévisionnel des menus (choix quotidien du menu) toutes les 6 semaines et à le remettre au référent co-éducation de proximité.

Sans le retour des calendriers prévisionnels, les enfants ne pourront être accueillis dans les restaurants.



Les absences : décommander un repas

Il est impératif de signaler par écrit au référent co-éducation de proximité (généralement le directeur de l'école) l'absence de votre ou vos enfant(s).

L'annulation doit être transmise au plus tard deux jours de restauration avant l'absence afin de permettre à la Ville de Lyon de décommander le repas auprès du prestataire et d'éviter ainsi le gaspillage.

Exemples :

Le jeudi avant 12h pour le ou les repas à décommander le lundi suivant.

Le lundi avant 12h pour le ou les repas à décommander le jeudi suivant.

Tout repas non décommandé dans ce délai sera facturé quel que soit le motif de l'absence, y compris pour raison médicale.

Les temps d'accueil périscolaires le matin, le soir et le mercredi matin

Les absences :

En cas d'absence de l'enfant aux accueils périscolaires, les parents doivent informer au plus tôt :

- Le référent co-éducation de proximité pour l'Accueil du matin.
- Le directeur d'accueil de loisirs pour les Accueils du soir et les Ateliers du mercredi.

Il faut signaler au plus tôt au directeur d'accueil de loisirs toute absence. Il est rappelé que certaines activités sont organisées en cycle pour permettre une évolution de l'enfant dans un domaine précis : la régularité de sa présence est recommandée.

Les noms du référent co-éducation de proximité et du directeur d'accueil de loisirs sont communiqués aux familles en début d'année scolaire (cahier de liaison).

Un nouveau règlement actualisé sera communiqué aux familles à la rentrée scolaire



Notes Personnelles

Le calendrier scolaire de l'année 2018-19

Lyon est en zone A

Rentrée scolaire des élèves :
lundi 3 septembre 2018

Vacances de la Toussaint :
Fin des cours : vendredi 19 octobre 2018
Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018

Vacances de Noël :
Fin des cours : vendredi 21 décembre 2018
Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019

Vacances d'hiver :
Fin des cours : vendredi 15 février 2019
Reprise des cours : lundi 4 mars 2019

Vacances de printemps :
Fin des cours : vendredi 12 avril 2019
Reprise des cours : lundi 29 avril 2019
Les classes vaqueront le vendredi 31 mai 2019

Vacances d'été :
Fin des cours : vendredi 5 juillet 2019

